

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***19316404***Déposé
02-05-2019

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/05/2019 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0713984534
Dénomination : (en entier) : **Minoryx Therapeutics BE**
 (en abrégé) :
Forme juridique : Société anonyme
Siège : Rue Auguste Piccard 48
 (adresse complète) 6041 Charleroi
Objet(s) de l'acte : CAPITAL, ACTIONS, DEMISSIONS, NOMINATIONS

Ce jour, le vingt-cinq avril deux mille dix-neuf.

A 1000 Bruxelles, Avenue Lloyd George 11.

Devant **Tim CARNEWAL**, notaire à Bruxelles (premier canton), exerçant sa fonction dans la société "Berquin Notaires", ayant son siège social à Bruxelles, avenue Lloyd George 11,

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "**Minoryx Therapeutics BE**", ayant son siège à Rue Auguste Piccard 48, I-Tech Incubator, 6041 Gosselies, ci-après dénommée la "**Société**".
 (...)

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION : Augmentation de capital.

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de **4.500.000,00 EUR**, pour le porter de **500.000,00 EUR** à **5.000.000,00 EUR**.

L'assemblée décide que l'augmentation du capital sera réalisée par apport en numéraire et par la création de **4.500.000** actions du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux bénéfices pro rata temporis à partir de la souscription. Il sera procédé, séance tenante, à la souscription en numéraire desdites actions nouvelles, au prix de **1,00 EUR** chacune et chaque action sera libérée à concurrence de cent pourcent (100 %).

(...)

Les apports en numéraire ont été déposés, conformément à l'article 600 du Code des sociétés, sur un compte spécial numéro BE29 3631 0222 1064 au nom de la Société, auprès de ING Belgique SA, tel qu'il résulte d'une attestation délivrée par cet établissement de crédit, le 24 avril 2019, laquelle a été transmise au notaire soussigné qui la gardera dans son dossier.

(...)

CINQUIEME RESOLUTION : Modification des statuts.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la décision d'augmentation du capital qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 5 des statuts par le texte suivant :

"Le capital social est fixé à cinq millions d'euros (€ 5.000.000,00).

Il est représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions, sans mention de valeur nominale représentant chacune un/ cinq millionième (1/5.000.000ième) du capital social."

SIXIEME RESOLUTION : Nomination d'un administrateur.

Conformément à l'article 518, §2 du Code des sociétés, est nommé comme administrateur par les actionnaires :

Monsieur **Didier LE NORMAND**, domicilié à 8 St Johns Road, Hythe Kent CT21 4BE, La Royaume-Uni;

Le mandat d'administrateur de Monsieur Didier Le Normand expirera à l'issue de l'assemblée ordinaire de l'an 2024.

Son mandat est non rémunéré, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

(...)

Volet B - suite

NEUVIEME RESOLUTION : Procuration pour les formalités auprès du registre des personnes morales, de l'administration de la TVA et de la Banque Carrefour des Entreprises.

L'assemblée confère tous pouvoir à Sander Kevelaerts, Henri-Simon Vande Vyver, Nicolas Bosschaert, ou tout autre avocat ou employé du bureau d'avocat Laga qui tous, à cet effet, élisent domicile à Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, chacun agissant séparément, ainsi qu'à ses employés, préposés et mandataires, avec droit de substitution, afin d'assurer les formalités auprès du registre des personnes morales et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, ainsi qu'à un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises.
(...)

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, deux procurations, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173,1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Tim CARNEWAL

Notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/05/2019 - Annexes du Moniteur belge